



Modalités d'appel à candidature, d'intégration dans la commission et de sélection des représentants des nouveaux inscrits

La "Commission nouveaux inscrits" a pour objectif de recueillir l'expérience, intégrer la vision et porter la voix des jeunes diplômés et professionnels en reconversion.

Elle est composée de membres représentant l'Ordre des pharmaciens et de membres représentant les primo-inscrits à l'Ordre (qui inclut les jeunes diplômés et les professionnels en reconversion)

Ce sont les représentants des primo-inscrits à une section de l'Ordre qui sont recherchés au travers de cet appel à candidature

1. QUI COMPOSE LA COMMISSION DES NOUVEAUX INSCRITS ?

Cette commission se compose des représentants à qualité de l'ONP, et des représentants des nouveaux inscrits qui seront sélectionnés suite à un appel à candidature :

Représentants de l'Ordre National des Pharmaciens : (9)

- Le président du CNOP et un membre du Conseil National, désigné par son président, chargé de la coordination des travaux de la Commission (2)
- Le président de chaque conseil central de l'Ordre ou son représentant (7)

Représentants des nouveaux inscrits : (8)

Les représentants des nouveaux inscrits sont composés de :

- Six jeunes diplômés (6)
- Deux pharmaciens ayant réalisé une reconversion (2)

2. QUI LA PRÉSIDE ?

Le Président du Conseil national de l'ordre des pharmaciens préside cette commission. En son absence, la Présidence est assurée par le membre du conseil national désigné par ses soins.

3. À QUI S'ADRESSE CET APPEL À CANDIDATURE ?

Cet appel à candidature s'adresse à tout primo-inscrit **à une section de l'Ordre** depuis moins de 3 ans. Cela inclut les jeunes diplômés et les professionnels ayant changé de section de rattachement (professionnels en reconversion).

4. QUELS RÔLES POUR LES FUTURS MEMBRES ?

Lieu de partage et de réflexion, cette commission permet à chacun de ses membres de s'exprimer librement sur les sujets qui seront abordés. Les membres pourront ainsi :

- Faire part de leur expérience et apporter leur vision sur une problématique donnée ;
- Être force de proposition sur les sujets à traiter et leur priorisation ;

- Arrêter les grandes orientations, déterminer et planifier les actions à mener et en assurer le suivi ;
- Contribuer à l'élaboration d'éléments de communication.

5. DE QUELLE MANIÈRE LES MEMBRES SONT-ILS IMPLIQUÉS ET À QUELLE FRÉQUENCE ?

La Commission nouveaux inscrits se réunit au moins **trois fois par an lors de réunions plénières** (réunion de 2h à l'Ordre ou en visio). À ces réunions plénières s'ajouteront des **groupes de travail ad'hoc** sur des thématiques bien identifiées (réunion de GT de 2h par mois en visio). En moyenne, les primo-inscrits sont donc conviés à une réunion de 2h par mois. Les réunions sont généralement organisées en visioconférence et à des horaires choisis en fonction des disponibilités de tous.

Par ailleurs, les primo-inscrits pourront être conviés à différents événements, commissions, réunions organisées par l'Ordre ou par chacune des sections.

Les personnes dont la candidature n'aura pas été retenue pourront être intégrées au sein des GT si elles l'acceptent et si leur profil correspond à la thématique du GT.

Le fonctionnement de la "Commission nouveaux inscrits" est décrit dans un règlement disponible sur la [page de l'Ordre dédiée à cette commission](#).

6. POUR QUELLE DURÉE LES MEMBRES INTÈGRENT-ILS LA COMMISSION ?

Les candidats s'engagent à intégrer la commission pour un mandat d'une durée de trois ans.

7. OU SE DÉROULENT LES RÉUNIONS ?

La visioconférence est privilégiée pour les réunions, et au moins une réunion par an est organisée en « présentiel ». Sauf circonstances particulières, les réunions en « présentiel » se tiennent au siège de l'ONP, 4 avenue Ruysdaël, 75379 Paris cedex 08.

La première réunion, qui aura lieu en septembre, se tiendra en présentiel afin que les membres de la commission puissent se rencontrer une première fois.

8. QUEL EST LE CALENDRIER DE CANDIDATURE ?

Lancement de l'appel à candidature	M0 : juin
Clôture des candidatures	M+1 : juillet
Sélection des candidats	M+2 : août - septembre
1ère réunion de la commission	M+3 : fin septembre - début octobre

9. COMMENT SE DÉROULE L'APPEL À CANDIDATURE ?

Le lancement de l'appel à candidature est effectué via un mailing envoyé à l'ensemble des primo-inscrits à une section de l'Ordre national des pharmaciens depuis moins de 3 ans. Un dossier de candidature, attaché au mailing, devra être téléchargé par le candidat.

Une fois complété, le dossier devra être renvoyé par mail à l'adresse : dep-nouveauxinscrits@ordre.pharmacien.fr, la Direction de l'Exercice Professionnel et du Cespharm (DEPC) de l'Ordre étant chargée de centraliser les candidatures.

10. QUEL EST L'OBJECTIF DU DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Le dossier de candidature permettra de recueillir des informations administratives (coordonnées de contact, année d'étude, date d'inscription à l'Ordre, région de provenance...) ainsi que le parcours et les motivations du candidat à intégrer la "Commission nouveaux inscrits".

En effet, il est attendu des candidats qu'ils témoignent :

- De leur(s) expérience(s) en lien avec le parcours académique ou leur primo-inscription à l'Ordre ou leur reconversion, et des difficultés qu'ils ont pu rencontrer ;
- De leur capacité à dépasser leur expérience individuelle au profit d'une vision collective ;
- De leur motivation à pleinement s'impliquer et être force de proposition.

À noter : l'implication antérieure des candidats dans des bureaux étudiants, syndicats ou autres associations étudiantes ne sera pas un pré-requis nécessaire pour devenir membre de la commission

11. QUELS ÉLÉMENTS SONT DEMANDÉS DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Informations administratives :

- Nom, Prénom
- Coordonnées de contact (téléphone, adresse mail)
- Région/département de résidence ou d'exercice
- Profil :
 - Soit primo-inscrit à une section de l'Ordre en tant que jeune diplômé (la candidature est valable si le candidat a passé sa thèse et est inscrit au tableau depuis moins de 3 ans)
 - Soit primo-inscrit à une section de l'Ordre en tant que professionnel ayant réalisé une reconversion (= qui a changé de section de rattachement) depuis moins de 3 ans
- Si jeune diplômé :
 - Section d'inscription
 - Date d'inscription
 - Êtes-vous et/ou avez-vous été engagé au sein d'une association étudiante ? si oui laquelle ?
- Si professionnel en reconversion :
 - Section de départ
 - Section de reconversion (= nouvelle section de rattachement)
 - Date d'inscription à la nouvelle section de rattachement
 - Êtes-vous et/ou avez-vous été un membre élu au sein d'une autre instance ou organisation ? si oui laquelle ?
- Dans le cas où votre candidature ne serait pas retenue, et si votre profil correspond à la thématique abordée, accepteriez-vous d'être sollicité pour les groupes de travail ad'hoc ?
- Dans le cas où votre candidature ne serait pas retenue et qu'un membre devait démissionner de la commission, accepteriez-vous d'être sollicité afin de le remplacer ?

CV :

Permettant de retracer le parcours académique et professionnel du candidat

Motivations :

En un recto maximum, le candidat devra expliquer pourquoi il souhaite intégrer la commission nouveaux inscrits, en quoi son expérience pourrait contribuer à mettre en place des actions utiles pour l'ensemble des primo-inscrits et en quoi il saura se montrer force de proposition.

12. QUELS SONT LES ÉTAPES DE SÉLECTION DES CANDIDATS ?

1. Les dossiers de candidatures sont envoyés par mail à l'adresse : dep-nouveauxinscrits@ordre.pharmacien.fr par les candidats, et centralisés par la DEPC.
2. Suivant la quantité de dossiers reçus, une première sélection peut être faite par la DEPC.
3. Les dossiers sont ensuite examinés par le président du CNOP et par les présidents des conseils centraux, et des interviews avec les candidats peuvent être organisées si besoin.
4. À l'issue de la sélection, les candidats sont informés (par mail) si leur candidature est retenue

13. QUI SÉLECTIONNE LES CANDIDATS ?

Après examen des dossiers, les représentants des primo-inscrits sont désignés par le président du CNOP après avis des présidents des conseils centraux.

14. QUELS SONT LES CRITERES DE SELECTION ?

L'ensemble des métiers pharmaceutiques doit être représenté au sein des huit représentants des « nouveaux inscrits ». De plus, le choix des candidats doit illustrer la diversité des territoires et doit prendre en compte la parité homme/femme.

Ainsi, afin de représenter au mieux la diversité des primo-inscrits à une section de l'Ordre, la diversité des profils et expériences sera recherchée :

- 6 primo-inscrits à une section de l'Ordre et jeunes diplômés : sélection selon
 - La section de rattachement > *tous les métiers pharmaceutiques doivent être représentés*
 - La région d'exercice > *la diversité des territoires doit être représentée (Métropole vs outre-mer, région rurale vs région urbaine...)*
- 2 primo-inscrits à une section de l'Ordre et ayant réalisé une reconversion : sélection selon
 - La région d'exercice > *différents territoires doivent être représentés*
 - Le type de reconversion > *différents types de reconversion doivent être représentés*

À profils équivalents, les éléments de motivation permettront de départager les candidats.

15. QUAND SERAI-JE INFORMÉ SI JE SUIS SÉLECTIONNÉ ?

Vous recevrez un mail la première quinzaine de septembre vous informant si votre dossier a été retenu ou non.